

Appel d'offres

Fonds Gérés par la Communauté | Soutien aux initiatives communautaires visant à améliorer les bidonvilles et à générer des revenus par le biais de modèles durables à Abobo et Treichville, Abidjan

Ouvert jusqu'au 7 Septembre 2021

Objectif de l'appel d'offres

L'objectif de l'appel d'offres est de solliciter l'intérêt des **institutions techniques locales, des organisations à but non lucratif et de la société civile ou des organisations internationales ayant une présence et des expériences avérées dans le pays et travaillant en partenariat avec des organisations locales** pour soutenir la mise en œuvre du Programme Participatif d'Amélioration des Bidonvilles (PPAB) d'ONU-Habitat à Abidjan.

Les partenaires de mise en œuvre devront apporter des ressources complémentaires (ressources humaines, connaissances, fonds, contributions en nature, fournitures et/ou équipements) pour atteindre les objectifs communs décrits ci-dessous. Le partenariat pour la mise en œuvre sera convenu ultérieurement dans un accord de coopération entre le partenaire d'exécution sélectionné et ONU-Habitat.

Informations clés sur le projet

Référence :	CFP/3-2021-PPAB-ICOAST
Programme d'ONU-Habitat :	Programme participatif d'amélioration des bidonvilles (PPAB)
Unité d'organisation principale :	Land Housing and Shelter Section ; Urban Practices Branch
Région /pays :	Communes d'Abobo et de Treichville, Abidjan
Projet :	PPAB III en Côte d'Ivoire - Fonds Gérés par la Communauté à Abidjan
Montant de la subvention :	Jusqu'à 95.000 USD
Partenaires du projet :	Le MCLU, les communes d'Abobo et de Treichville et l'Équipe Pays du PPAB en Côte d'Ivoire.
Date de début prévue :	1er octobre 2021
Durée estimée du projet :	6 mois jusqu'en mars 2022 - non prolongeable

Publié :	12 août 2021
Date limite de soumission :	7 septembre 2021
Détails de la soumission :	Les candidats doivent soumettre leur réponse à l'appel à propositions par e-mail jusqu'à la date limite indiquée ci-dessus à l'attention de Leila Khaldi (Leila.khaldi@un.org) avec copie à Mme Kerstin Sommer (kerstin.sommer@un.org).

Instructions aux candidats :	<ol style="list-style-type: none">1. Les propositions reçues après la date limite susmentionnée ne seront pas prises en considération.2. Les propositions et les documents d'accompagnement soumis à des adresses électroniques différentes ne seront pas pris en considération.3. Les demandes d'éclaircissement peuvent être envoyées par courriel avant la fin du délai de soumission.
------------------------------	---

4. Les propositions qui ne fournissent pas les informations demandées ne seront pas prises en compte.
5. Tous les prix doivent être en USD
6. La langue de la proposition est le français

À propos du Programme Participatif d'Amélioration des Bidonvilles (PPAB)

Le Programme Participatif d'Amélioration des Bidonvilles (PPAB) a été lancé en 2008 avec le soutien de l'Organisation des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (OACPS), financé par la Commission Européenne (CE) et mis en œuvre par ONU-Habitat. Depuis son lancement et à travers ses différentes phases PPAB I, II et III, le programme a mis en œuvre des stratégies, des politiques et des projets pour lutter contre la pauvreté urbaine chronique et généralisée dans les bidonvilles et les établissements informels, afin de contribuer à l'Objectif de Développement Durable 11 pour les villes, cible 11.1 "D'ici 2030, assurer l'accès de tous à un logement adéquat, sûr et abordable et aux services de base, et réhabiliter les bidonvilles". Les objectifs spécifiques du PPAB III (2017-2022) sont (i) de renforcer les partenariats mondiaux et le dialogue politique pour l'amélioration et la prévention participatives des bidonvilles dans 79 pays du groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) et (ii) d'améliorer les connaissances et les capacités pour l'amélioration et la prévention participatives des bidonvilles et les conditions des habitants des bidonvilles dans 40 pays ACP.

Grâce à son approche, le PPAB donne aux pauvres des villes les moyens de transformer leurs communautés et leurs villes en des lieux plus sûrs, plus sains, plus verts et offrant de meilleures opportunités, où chacun peut vivre dans la dignité. Le PPAB plaide pour une amélioration des bidonvilles centrée sur les personnes, participative, progressive et à l'échelle de la ville, conformément aux principes directeurs suivants :



1. Intégrée et cohérente pour un environnement politique favorable



2. Centrée sur les personnes et participatif, ne laissant personne de côté



3. Progressive et abordable pour l'équité dans les villes



4. Fondée sur des données probantes et stratégique pour améliorer la coordination et les investissements



5. Compatible avec le climat et respect de l'environnement pour des villes plus saines



6. Promouvant des partenariats durables et transférables en vue de la prospérité pour tous

Pour plus d'informations sur le Programme Participatif d'Amélioration des Bidonvilles (PPAB), [visitez notre site web](#).

Le PPAB en Côte d'Ivoire :

Le PPAB I (2012) en Côte d'Ivoire a produit des profils urbains de Boundiali, Issia et Abidjan et des profils détaillés des communes d'Abidjan, notamment : Abobo, Treichville, Port Bouet et Yopougon. Le PPAB II (2015) s'est concentré sur le développement de stratégies d'amélioration des bidonvilles à l'échelle de la

ville pour deux communes d'Abidjan : Treichville et Abobo. Ces stratégies comprennent l'analyse situationnelle des bidonvilles et l'identification de projets prioritaires pour les quartiers d'Anonkoua 3 et Bougounisso à Abobo et Youbou Lambert à Treichville.

Le PPAB III représente donc une opportunité de s'appuyer sur les résultats des phases précédentes en renforçant le soutien technique pour la mise en oeuvre des interventions d'amélioration des bidonvilles.

1. Description du projet :

La mise en œuvre du PPAB III en Côte d'Ivoire vise à :

- (i) Piloter l'approche des fonds gérés par la communauté ;
- (ii) Renforcer les capacités des communautés, des municipalités et des partenaires techniques en matière d'approches participatives de l'amélioration des bidonvilles ; et
- (iii) Mener une campagne de sensibilisation sur les personnes vulnérables, l'impact de COVID-19 et les besoins et opportunités d'amélioration des bidonvilles afin de mobiliser des partenariats et des financements. L'approche des fonds gérés par la communauté peut être reproduite dans le projet d'ONU-Habitat "Inclusion socio-économique des travailleurs migrants et des communautés locales vulnérables dans les systèmes urbains du Grand Abidjan".

L'objectif global du projet est de démontrer le potentiel des fonds gérés par la communauté comme moyen d'améliorer les conditions de vie dans les bidonvilles tout en assurant un impact socio-économique positif dans les communautés par le soutien aux moyens de subsistance et la création d'emplois.

Les Fonds Gérés par la Communauté (FGC) sont un mécanisme qui permet de canaliser des fonds vers les communautés afin de générer des revenus et de mettre en œuvre des interventions dirigées par la communauté et axées sur les privations des bidonvilles. Les projets communautaires, mis en œuvre par le biais des FGC, visent à remédier aux principales carences des bidonvilles et à améliorer les conditions de vie de leurs habitants, notamment en matière de gestion des déchets solides, d'accès à l'eau potable et de logements abordables, tout en soutenant le développement économique local et les moyens de subsistance. Les projets sont gérés par la communauté car ils sont identifiés, conçus, mis en œuvre et suivis par les communautés. Les FGC permettent aux groupes communautaires d'identifier, de concevoir, de mettre en œuvre et de suivre des interventions prioritaires pour améliorer les conditions de vie dans leur quartier tout en améliorant leurs moyens de subsistance.

Les fonds gérés par la communauté peuvent être adaptés au contexte local et peuvent consister en différentes options allant des possibilités de microcrédit pour le soutien aux entrepreneurs, aux subventions aux groupes communautaires fournissant un service dans leur communauté, en passant par le soutien aux coopératives communautaires.

Le partenaire de mise en œuvre est censé adapter la méthodologie des FGC du PPAB au contexte local.

Pour plus d'informations sur les fonds gérés par la communauté, visitez le [site d'apprentissage en ligne du PPAB](#).
[Cours intensif d'introduction aux FGC en FR](#)
[Documentation de la mise en œuvre des FGC en FR](#)

2. Activités et résultats principaux

Activités proposées	Description des activités	Produits livrables	Localisation	Budget en US\$
A1. Campagne de sensibilisation	<p>Campagne de sensibilisation sur les opportunités de l'amélioration des bidonvilles:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Contenus à détailler – peut inclure sensibilisation sur vaccination COVID dans les bidonvilles • Dissémination d'information à travers les réseaux sociaux, centres communautaires, leaders communautaires, champions communautaires. • Dissémination à travers de programmes de radio locale. • Mise en place de canaux continus pour la diffusion de l'information. 	- Matériaux campagne de sensibilisation (formats divers)	Tout Abidjan	Environ. 10.000 US\$
A2. Renforcement des capacités des autorités locales (communes) sur les approches pour l'amélioration des conditions de vie des populations vulnérables	<p>Ateliers de renforcement des capacités pour les collectivités locales engagées :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Évaluation des besoins en matière de renforcement des capacités • Préparation des matériaux • Ateliers de renforcement des capacités en matière de : <ul style="list-style-type: none"> ○ Approche participative ○ Planification participative des quartiers ○ Fonds Gérés par la Communauté 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapport Évaluation des besoins en matière de renforcement des capacités - Matériaux de formations adaptés au contexte et besoins - Ateliers 	Treichville + Abobo Et autres communes intéressées	Environ. 10.000 US\$
A3. Définition de l'approche des Fonds Gérés par la Communauté et renforcement des capacités de la communauté.	<ul style="list-style-type: none"> • Adaptation du cadre des Fonds Gérés par la Communauté pour le contexte de Côte d'Ivoire en consultation avec partenaires <ul style="list-style-type: none"> ○ Reprise du diagnostic élaboré dans le cadre du PPAB II dans les quartiers ciblés ; ○ Ateliers de consultation et sessions de travail ; ○ Elaboration du guide pour les FGC. ○ Révision du guide et recommandations pour la réplication après la mise en œuvre pilote • Renforcement des capacités d'organisations communautaires dans les quartiers : <ul style="list-style-type: none"> ○ Identification des partenaires/ groupes dans les communautés ○ Ateliers pour le renforcement des capacités des organisations communautaires 	<ul style="list-style-type: none"> - Guide pour la mise en œuvre des FGC en côte d'Ivoire - Ateliers pour les groupes communautaires - Révision du guide et recommandations pour la réplication après la mise en œuvre pilote 	Quartiers de Anonkoua 3 et Bougounisso (Abobo) Youbou Lambert (Treichville)	Environ 5.000 US\$
A4. Mise en œuvre des actions pilotes	<p>Initiatives génératrices de revenus en place dans les quartiers PPAB :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Sélection des initiatives ○ Mise en œuvre et suivi 	- Projets FGC mis en place		60.000 US\$
TOTAL				95.000 US\$

La subvention fournie s'élèvera à 95.000,00 US\$, y compris les coûts opérationnels et administratifs. La contribution attendue du partenaire (en nature ou monétaire) n'est pas prise en compte dans ces 95.000,00 US\$.

3. Chronogramme :

Activités	Tâches	Responsabilité	Mois					
			1	2	3	4	5	6
0. Consolidation des partenaires PPAB								
A1. Campagne de sensibilisation								
1.1	Préparation des matériaux							
1.2	Dissémination							
A2. Renforcement des capacités des autorités locales (communes)								
2.1	Préparation des matériaux							
2.2	Ateliers de formation							
A3. Définition de l'approche des Fonds Gérés par la Communauté								
3.1	Ateliers de consultation							
3.2	Définition du cadre des FGC							
3.3	Révision du guide et recommandations pour la réplification après la mise en œuvre pilote							
3.4	Identification des partenaires dans les communautés							
3.5	Ateliers pour le renforcement des capacités des organisations communautaires							
A4. Mise en œuvre des actions pilotes								
4.1	Sélection des initiatives							
4.2	Mise en œuvre et suivi							

Que recherchons-nous ?

Dans le cadre de cet appel à propositions, ONU-Habitat recherche un partenaire de mise en œuvre parmi les organisations nationales et internationales à but non lucratif et/ou de la société civile, capable de **gérer et d'assurer la mobilisation et la participation des communautés, les méthodes participatives, le renforcement des capacités dans l'utilisation des fonds gérés par les communautés.**

Critères d'éligibilité

La réponse du candidat doit fournir des informations et des documents complets comme indiqué ci-dessous. **La proposition qui ne remplit pas ces critères d'éligibilité sera considérée comme non recevable.**

Critères	Détails de la soumission/ Documents requis
Statut juridique	<input type="checkbox"/> Certificat d'enregistrement/de constitution en société, c'est-à-dire, <input type="checkbox"/> Preuve d'enregistrement dans le pays d'origine. <input type="checkbox"/> Preuve d'enregistrement du pays d'opération <input type="checkbox"/> Preuve de la présence opérationnelle dans le pays
Profil et détails de l'organisation	<input type="checkbox"/> Indiquer clairement le profil de l'organisation et sa structure : <input type="checkbox"/> Vision, mission et objectifs de l'organisation <input type="checkbox"/> Structure de gestion

	<input type="checkbox"/> Membres du conseil d'administration et leurs désignations dûment certifiés par le secrétaire général, ou son document équivalent. <input type="checkbox"/> Preuve d'appartenance à des associations professionnelles, le cas échéant
Capacité financière	<input type="checkbox"/> États financiers vérifiés de la société (bilan et compte de résultat) et rapport des commissaires aux comptes pour les deux dernières années.
Compte bancaire exclusif	<input type="checkbox"/> L'organisation souhaite-t-elle et peut-elle disposer d'un compte bancaire séparé pour les fonds fournis par ONU-Habitat ?
Intégrité et gouvernance	<input type="checkbox"/> L'organisation doit remplir et soumettre un <u>formulaire de déclaration de partenaire signé (annexe A)</u> . <input type="checkbox"/> Fournir les profils du Président du Conseil d'administration, du Chef de l'Organisation et du Chef des Finances

Critères d'évaluation des propositions

La proposition technique et les documents d'accompagnement soumis dans le modèle de l'annexe B (comprenant la capacité technique, la capacité de gestion financière et administrative, et la proposition technique) et la proposition financière de l'annexe C seront évaluées selon les critères ci-dessous :

Critères	Détails de la soumission/ Documents requis
1. Capacité technique (Poids de la note : 20%)	
1.1 L'organisation a-t-elle une expérience pertinente et des antécédents avérés dans la mise en œuvre d'activités dans les domaines du projet ? A-t-il géré dans le passé des projets d'une complexité technique et d'une taille financière similaires ? Le projet est-il lié à l'activité principale du partenaire chargé de la mise en œuvre ?	<input type="checkbox"/> Liste des projets exécutés au cours des deux dernières années (valeur, lieu, donateurs, nature des projets, stade d'exécution - terminé ou en cours). <input type="checkbox"/> Démontrez comment les expériences acquises dans le cadre de projets antérieurs sont pertinentes pour l'exécution de la proposition actuelle. <input type="checkbox"/> Références d'anciens donateurs
1.2 L'organisation dispose-t-elle d'un personnel technique qualifié ayant l'expérience et les compétences techniques requises par le projet ? Quels sont la taille, le type, les qualifications et le niveau de formation du personnel ?	<input type="checkbox"/> CV des principaux responsables, du personnel technique et non technique qui seront impliqués dans le projet. <input type="checkbox"/> De combien de personnel technique disposez-vous dans le pays concerné pour la mise en œuvre du projet ? Existe-t-il une assurance raisonnable que ce personnel technique requis par le projet continuera à être disponible en fonction des besoins du projet ?
1.3 L'organisation a-t-elle un lien clair et fort avec un groupe d'intérêt identifiable en rapport avec la population ciblée par le projet ? L'organisation a-t-elle un impact sur la population ciblée et sur les problèmes ? A-t-elle une forte présence sur le terrain et depuis combien de temps ? A-t-il une capacité adéquate pour travailler dans les zones/régions clés où les activités de terrain proposées seront mises en œuvre ?	<input type="checkbox"/> Démontrer, décrire et fournir la preuve de la présence opérationnelle locale, y compris le lien et la capacité à avoir un impact sur la population ciblée.

1.4 L'organisation dispose-t-elle d'installations physiques, d'équipements de bureau, de moyens de transport, etc. adéquats pour mettre en œuvre ses activités ?	<input type="checkbox"/> Indiquez l'emplacement et la liste des bureaux, véhicules et équipements de bureau disponibles localement pour la mise en œuvre du projet.
1.5 L'organisation dispose-t-elle de procédures formelles pour contrôler l'exécution du projet (par exemple, les jalons, les résultats, les dépenses...) ?	<input type="checkbox"/> Fournir des politiques et des procédures officielles de suivi des projets
2. Capacité financière et administrative (Poids de la note : 10 %)	
2.1 L'organisation a-t-elle été en activité pendant une période d'au moins 2 ans pour démontrer sa viabilité financière et sa pertinence ?	<input type="checkbox"/> Indiquez les années d'exploitation <input type="checkbox"/> États financiers des deux dernières années
2.2 L'organisation dispose-t-elle d'un personnel qualifié en matière de finances ? Le système comptable actuel est-il informatisé et a-t-il la capacité de collecter et de fournir des rapports financiers distincts sur les activités exécutées dans le cadre de l'accord de coopération ? Dispose-t-il de systèmes et de pratiques permettant de contrôler et de signaler si les produits livrables et les dépenses du projet respectent les délais et le budget convenus ? Une séparation minimale des fonctions est-elle en place (séparation entre la gestion du projet, les finances/comptabilité et le bureau exécutif) ?	<input type="checkbox"/> CV des principaux responsables financiers et comptables <input type="checkbox"/> Description et principales caractéristiques et contrôles du système comptable utilisé <input type="checkbox"/> Structure de l'organisation/ Organogramme
2.3 L'organisation a-t-elle la capacité d'acquérir des biens et des services sur une base transparente et concurrentielle ?	<input type="checkbox"/> Des copies des politiques et procédures de passation de marchés. Les procédures doivent montrer comment vous procédez pour les achats locaux et internationaux.
2.4 L'organisation dispose-t-elle de procédures et de contrôles formels pour atténuer la fraude, tels que les signatures multiples sur les comptes bancaires, le signalement et la poursuite des cas de fraude ?	<input type="checkbox"/> Décrire les contrôles anti-fraude et fournir des procédures formelles
2.5 L'organisation a-t-elle la capacité de fournir une contribution en nature, financière ou en personnel en tant que partenaire d'exécution d'ONU-Habitat pour le présent projet ? Veuillez donner des détails sur la nature et le montant de la contribution.	<input type="checkbox"/> Décrire la nature et la valeur de la contribution (en nature ou en espèces). Le demandeur doit soumettre une proposition de contribution en nature dans le modèle fourni à l'annexe C (modèle de budget / proposition financière).
3. Proposition financière (poids de la note : 20 %)	
3.1 Est-ce que le budget pour chaque composante de l'activité à réaliser par le partenaire d'exécution (i) rentable (c'est-à-dire que le coût doit être économique et estimé avec prudence pour éviter toute sous-estimation ou surestimation) (ii) justifiable/bien étayée et (iii) précis et complet	<input type="checkbox"/> Proposition de budget (annexe C) - Le demandeur doit soumettre une proposition de budget selon le modèle fourni à l'annexe C (modèle de budget / proposition financière).
4. Proposition technique (poids de la note : 50 %)	
4.1 La proposition technique est solide et répond de manière adéquate aux spécifications et aux exigences et est évaluée sur une base comparative par rapport aux critères ci-dessous :	<input type="checkbox"/> Document de proposition technique - Le demandeur doit soumettre une proposition technique.
<ul style="list-style-type: none"> • Expérience en matière de mobilisation et de participation communautaires • Expérience dans la formation et le renforcement des capacités des groupes communautaires et des gouvernements locaux. 	

<ul style="list-style-type: none">• Mise en place et gestion communautaire des fonds communautaires *
<ul style="list-style-type: none">• Expérience de travail avec les gouvernements nationaux et locaux et les organisations communautaires.
Lien avec des projets ou initiatives existants/en cours de nature similaire et connaissance de la mise en œuvre du PPAB en Côte d'Ivoire sera un atout.

Notes

1. Les organisations intéressées doivent fournir des informations indiquant qu'elles sont qualifiées pour exécuter les services (brochure, description de missions similaires, expérience dans des conditions similaires, disponibilité des compétences appropriées parmi le personnel, etc).
2. L'appel à propositions et les documents d'accompagnement doivent être reçus conformément aux instructions fournies. Les appels à propositions soumis à une adresse électronique différente de celle indiquée ne seront pas pris en considération.
3. Les soumissions des candidats qui ne fournissent pas l'information complète pour répondre aux critères d'admissibilité de base seront considérés comme non conformes.
4. Les offres reçues après la date limite indiquée ci-dessus ne seront pas prises en compte.
5. Les organisations seront sélectionnées conformément à la procédure définie dans la politique de gestion de la propriété intellectuelle et les procédures opérationnelles standard d'ONU-Habitat.
6. Les PCP des candidats qui ne fournissent pas les informations demandées ne seront pas pris en compte.
7. Le présent appel à propositions n'implique aucun engagement de la part d'ONU-Habitat, qu'il soit financier ou autre. ONU-Habitat se réserve le droit d'accepter ou de rejeter tout ou partie des propositions sans être tenu d'en informer le(s) candidat(s) concerné(s).
8. Tous les prix doivent être en USD
9. Seules les organisations candidates retenues seront informées.

Comment soumettre la proposition

Les candidats doivent soumettre leur réponse à l'appel à propositions par courrier électronique jusqu'au **7 septembre 2021** à l'attention de Leila Khaldi à l'adresse électronique suivante : leila.khaldi@un.org avec copie à Mme Kerstin Sommer (Kerstin.sommer@un.org).

Annexes (à remplir et à soumettre)

1. Annexe A - Formulaire de déclaration du partenaire
2. Annexe B - Proposition technique – format libre. Utiliser comme référence le tableau de description des activités, et chronogramme proposés
3. Annexe C - Modèle de budget/ Proposition financière. Utiliser comme référence le budget proposé.

Pour de plus amples informations, veuillez contacter

Leila Khaldi à l'adresse électronique suivante : leila.khaldi@un.org